

CNSIS du 24 juin 2020 : une étape, pas une victoire !

La réunion était attendue : "au menu", la revalorisation de la prime de feu !

Cette revalorisation (de 19 à 25%) a recueilli un avis favorable aux forceps. Une étape de plus franchie mais en aucun cas une victoire. Il faut désormais attendre l'avis du CSFPT le 1er juillet pour lequel nous avons déposé nos deux amendements : le maintien de la revalorisation à **28%** et la rétroactivité au **1er janvier 2020** pour une publication promise avant le mois d'août.

Les débats ont démontré une fois de plus le cynisme de nos employeurs qui reconnaissent la légitimité de notre demande tout en votant "contre"... Nous aurions pu être émus lorsque la sénatrice Catherine TROENDLE a comparé la situation des SPP à celle des infirmiers, cherchant une fois encore à opposer les acteurs du secours...

Que dire de l'attitude du président RICHEFOU : brandir l'arrêt de la surcotisation CNRACL afin de permettre la revalorisation de la prime de feu... Une idée "réchauffée" que nous exigeons depuis plus de 15 ans ! De qui se moque-t-on : la revalorisation de la prime de feu représente une augmentation moyenne de 0,15 % des dépenses des départements (merci au Préfet THIRION pour cette précision) !!!!

Que dire enfin de l'attitude de l'ANDSIS (représentant les directeurs) qui s'est abstenue... Une nouvelle fois, ont-ils oublié qu'ils seront les grands "gagnants" de cette revalorisation ????

Restons vigilants et mobilisés car il appartiendra aux CASDIS de prendre les dispositions nécessaires pour modifier vos régimes indemnitaires. Plus que jamais la poursuite de notre mouvement national de grève est légitime !

S'engager à vos côtés, réussir ensemble